

Le 1^{er} juin 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ LA CMA du Loiret active une cellule « Intempéries artisans Loiret », avec un n° vert 0 800 45 45 50

Suite aux intempéries sur le département et aux inondations qui en découlent, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret se mobilise et met à disposition une Cellule de crise pour apporter son appui aux artisans loirétains qui auraient été sinistrés afin de les accompagner dans leurs démarches.

0 800 45 45 50 Service & appel
gratuits

Depuis ce matin, les conseillers de la CMA contactent les artisans sur les zones les plus touchées pour vérifier l'état de leur outil de production et leur assurer de notre assistance.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat conseille aux artisans sinistrés de se signaler à leur mairie, afin que leur entreprise soit recensée en cas de classement de la commune en catastrophe naturelle.

Les artisans sont également invités à respecter le mode opératoire suivant :

- Ils doivent tout d'abord contacter leur assurance par téléphone ou par fax. La déclaration de sinistre éventuel est en effet à faire dans les dix jours.
- Dans un deuxième temps, il faut procéder à un état estimatif des pertes, comportant la désignation des objets, leur valeur, etc.
- Il est recommandé de prendre toutes les photos justifiant le matériel endommagé et les dégâts occasionnés.
- Il faut éviter de débarrasser le matériel sinistré, et au contraire conserver les machines, même si elles sont abîmées, afin que cela puisse être examiné par les experts. Il est, par contre, recommandé de jeter tout ce qui est périssable, par souci d'hygiène et de santé, et également tout ce qui peut être dangereux (verres cassés, etc.). Il est également demandé de mettre en sécurité les locaux et les extérieurs (en renforçant tout ce qui nécessite de l'être).

La CMA du Loiret tient à rappeler son soutien aux artisans, à leurs salariés et à leurs familles.

>> Information à suivre sur

www.cma45.fr et <https://www.facebook.com/CMA-Loiret-966647756746668/>